



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du jeudi 12 février 2026 20:00 dans la salle du conseil

Membres présents :

Christian DEVAUX, Pascale DEBODE , Régis VARLET, Aline VARLET, Jean Pierre DELABY, Jocelyn DELQUEUX, Jacques DELMOTTE, Carole LETURCQ, Philippe LEMAIRE, Sandrine DEVAUX, Nathalie FAURE, Philippe LE BOT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Edith DELABRE (donne pouvoir à : Pascale DEBODE), Philippe ROLLIER

Membres Absents :

Quentin MORGAN

Secrétaire de séance : Aline VARLET

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal de la séance Conseil Municipal du 10/12/2025
- Délibération pour le vote du rapport de la CLECT
- Avis sur l'adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la réfection des abords de chaussée (renouvellement)
- Avis sur l'adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la réfection des chaussées (renouvellement)
- Adoption du règlement intérieur du personnel communal
- Autorisation spéciales d'absence pour évènements familiaux et liées à des évènements de la vie courante
- Délibération ponctuelle autorisant le recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- Choix du prestataire pour la fourniture et la pose du nouveau columbarium
- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026
- Vote du Compte Financier Unique
- Informations diverses :
 - ☐ Distribution du bulletin municipal
 - ☐ Préparation des élections municipales
 - ☐ Finalisation des aménagements route de Saint Amand
 - ☐ Changement de gaz

Monsieur le Maire ouvre la séance et informe le Conseil qu'il a été averti qu'un élu du groupe *Mouchin Demain* a indiqué ne pas avoir reçu les documents préparatoires à la séance.

Monsieur le Maire lui demande s'il a néanmoins eu le temps de prendre connaissance et de travailler les documents. L'élu concerné répond par la négative.

En conséquence, Monsieur le Maire lui demande s'il souhaite le report de la séance.

Après échange, il est décidé de reporter le Conseil municipal au 19 février à 20 heures.

L'ensemble des élus a reçu sa nouvelle convocation.